

La Fédération Française de Basket-Ball est la seule structure officielle reconnue par le ministère des Sports pour développer, organiser, gérer le BaskeTonik en France.

La FFBB est le garant de la forme, du contenu et de l'esprit dans lequel ce programme est déployé.

Les Autorisations d'Activités sont obligatoires et délivrées exclusivement par la FFBB. Elles constituent le minimum indispensable à l'organisation de cycles.

Seules les associations affiliées à la FFBB peuvent demander une Autorisation d'Activité et prétendre à mettre en place des temps ou des cycles sous le terme de BaskeTonik.

### **LABELS**

Il existe trois Autorisation d'Activité BaskeTonik :

- L'Autorisation d'Activité Découverte BaskeTonik
- L'Autorisation d'Activité BaskeTonik Niveau 1
- L'Autorisation d'Activité BaskeTonik Niveau 2, (en projet)

Les procédures et conditions d'attribution des Autorisations d'Activités Découverte BaskeTonik et BaskeTonik de niveau 1 sont identiques.

### Les Autorisations d'Activités

- Sont attribués à des structures affiliées à la FFBB pour des actions de Découverte ou des cycles BaskeTonik.
- Sont accordés pour une durée maximum d'une saison sportive (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin).
- Peuvent être attribués en cours de saison.
- Doivent être renouvelés chaque saison.
- Le Comité Départemental/Territorial et la Ligue Régionale sont informés de l'Autorisation d'Activité par la FFBB.
- **L'Autorisation d'Activité Découverte BaskeTonik**, est une identification d'actions ponctuelles  
Pour une durée maximum de 7 séances sur une saison, de présentation et de pratique de l'activité BaskeTonik : exercices fondamentaux du basket avec et/ou sans ballon en rythme et en musique. Chaque temps sera identifié sous le terme « Action », et devra être déclarée à la FFBB.
- **L'Autorisation d'Activité BaskeTonik Niveau 1**,  
Pour des cycles de mise en place d'exercices fondamentaux du basket avec et/ou sans ballon en rythme et en musique sur, au maximum, une saison sportive.
- **L'Autorisation d'Activité BaskeTonik Niveau 2, (En projet)**  
Pour des cycles de mise en place de chorégraphies utilisant des exercices fondamentaux du basket avec et/ou sans ballon en rythme, en musique et synchronisé).

## **PROCÉDURES**

La demande des Autorisations d'Activités Découverte BaskeTonik ou BaskeTonik Niveau 1 sont :

- **Accessibles sur FBI** aux personnes membres du club avec un profil « association » ou « association engagement » ou « engagement secrétariat » à l'adresse suivante : <https://extranet.ffbb.com/fbi/rechercherDemande.fbi>
- A transmettre 2 semaines avant le début de la mise en place du programme.

## **DOSSIER D'AUTORISATION D'ACTIVITE**

### **1. STRUCTURE**

Sert à identifier la structure organisatrice et le responsable du projet, ainsi que le(s) intervenant(s).

A partir du n° informatique de votre club les informations présentant votre association (club – président s'affichent automatiquement.

Le responsable du projet est identifié (nom – prénom – mail – téléphone) à partir de son n° de licence.

### **2. PROGRAMME**

Sert à récolter les différentes informations concernant le cycle BaskeTonik que vous envisagez.

Permet de connaître les conditions de l'activité proposée aux pratiquants et à quel(s) public(s) il s'adresse

- Intitulé :  
Nom du programme. Il est possible de choisir un nom qui reprend l'appellation de la pratique ou de le personnaliser.
- Date de début et de fin du programme.  
Pour rappel la durée maximum du programme ne peut pas excéder une saison sportive soit du 1er juillet au 30 juin.
- Jour et horaires de pratique.  
Définir le(s) jour(s) où se déroule(nt) les séances.  
Donner l'heure de début et heure de fin de la séance.
- Coordonnées de l'espace de pratique.  
Si l'espace de pratique est référencé à la FFBB : à partir du code postal de la ville choisir l'espace utilisé.  
Si l'espace de pratique n'est pas référencé à la FFBB : donner le nom + l'adresse postale + le code postal et la ville où se situe l'espace d'accueil.  
Faire une demande d'Autorisation d'Activité par espace de pratique.
- Intervenants.  
Identifier le ou les intervenants.  
A partir du numéro de licence (nom, prénom, mail, N° de téléphone).  
L'intervenant principal doit être titulaire :
  - Du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
  - et**
  - Du Diplôme fédéral animateur BaskeTonik ou D'un Diplôme d'état des métiers de la forme option cours collectifL'intervenant principal doit justifier sa qualification.  
Le ou les assistant(s) n'ont pas d'obligation de qualification.

- **Public :**

- Genre - Age minimum et âge maximum du public.
- Attention le BaskeTonik est accessible à partir de 13 ans.
- Nombre maximum de personnes possible à accueillir.
- Faire une demande d'Autorisation d'Activité BaskeTonik par public.
- Inscription.
- Montant de la cotisation – Existe-t-il des facilités de paiement (en plusieurs fois : combien...).
- Modalité d'inscription (sur place – par mail).

### 3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Structure(s) associée(s) à votre programme :

Si vous associez une ou plusieurs structures non affiliées à la FFBB à votre session, renseignez ce cartouche. Précisez le nom de la (des) structure(s) associée(s) et sa (leur) localisation (code postal et ville).

Informez de l'existence d'une convention. 1 réponse possible. Cochez la case correspondante.

Vous pouvez établir des partenariats avec des structures non affiliées à la FFBB (associations extra-sportives, entreprises, administrations, collectivités locales ...).

### 4. PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Assurance responsabilité civile de votre association : Communiquez le document de la saison à laquelle se déroule la session.
- Copie de l'information de demande d'Autorisation d'Activité BaskeTonik transmise au Comité Départemental et à la Ligue Régionale
- Engagement écrit de la présence d'une couverture médicale : Sur papier libre, précisez le nom et prénom du titulaire du PSC1 présent sur la (les) séance(s).
- Logos de votre structure et, le cas échéant, de vos partenaires : Communiquez sous formats (JPEG, PNG, PDF ...) les différents logos qui figureront sur l'affiche de communication fédérale.
- Vos propres documents de communication (flyer, programme, lien internet ...) : A titre informatif.
- Diplômes des encadrants : Transmettez les diplômes nécessaires pour l'Autorisation d'Activité BaskeTonik.  
*PSC1 + Diplôme fédéral Animateur BaskeTonik ou Diplôme des métiers de la forme option cours collectif.*

### 5. ENGAGEMENT

Lors d'une demande d'Autorisation d'Activité, le président au nom de l'association et le responsable du projet et s'engagent à :

- Promouvoir le programme BaskeTonik et à favoriser la pratique d'une activité physique basée sur le basket et la musique, l'entretien, l'épanouissement musculaire et le développement cardiorespiratoire dans une logique de bien-être physique, mental, social, d'hygiène de vie et de prévention par le sport.
- Licencier tous les pratiquants BaskeTonik.
- Dans le cadre d'une Autorisation d'Activité BaskeTonik Découverte : à transmettre la liste des participants au service Vivre Ensemble de la FFBB et à leur Comité Départemental
- Intégrer à la communication les logos BaskeTonik, fournis par la FFBB, sans aucune modification. Communiquer tous les supports valorisant la session.

- Informer la FFBB de tout changement relatif à la session.
- Verser le droit d'accès annuel à la pratique BaskeTonik à la FFBB

La validation du dossier de demande d'Autorisation d'Activité engage le club à respecter l'ensemble des points renseignés lors de la demande.